

Notification conformément à la législation OPA

Conformément à l'article 74 § 7 de la loi du 1^{er} avril 2007 relative aux offres publiques d'acquisition, les actionnaires qui détiennent plus de 30 % des titres avec droits de vote de GBL ont notifié le 1^{er} septembre 2026 à la FSMA ainsi qu'à GBL la mise à jour de la structure de l'actionnariat de contrôle à cette même date, qui est reprise ci-dessous :

- *Nombre et pourcentage de titres avec droit de vote détenus de concert par les personnes déclarant*

<i>Actionnaires</i>	<i>Nombre de titres</i>	<i>%</i>
The Desmarais Family Residuary Trust	500	0,00 %
Paul Desmarais, jr.	12.950	0,01 %
Sékolène Gallienne - Frère	7.450	0,01 %
Gérald Frère	452.215	0,35 %
Frère-Bourgeois Holding SA	19.250	0,01 %
FG Bros SA	19.250	0,01 %
Pargesa SA	45.546.336	35,09 %
Groupe Bruxelles Lambert SA (*)	1.392.030	1,07 %
Sagerpar SA (*)	3.332.255	2,57 %
FINPAR II SA (*)	171.678	0,13 %
FINPAR III SA (*)	161.956	0,12 %
FINPAR IV SA (*)	154.568	0,12 %
FINPAR V SRL (*)	192.884	0,15 %
FINPAR VI SRL (*)	181.000	0,14 %
FINPAR VII SRL (*)	674.382	0,52 %
FINPAR VIII SRL (*)	1.200.421	0,92 %
FINPAR IX SRL (*)	940.880	0,72 %
FINPAR X SRL (*)	712.401	0,55 %
FINPAR XI SRL (*)	1.440.233	1,11 %
FINPAR XII SRL (*)	595.900	0,46 %
Total	57.208.539	44,07 %

(*) Actions dont le droit de vote est suspendu

- *Personne(s) physique(s) et/ou morale(s) détenant le contrôle ultime des personnes morales déclarant*

The Desmarais Family Residuary Trust et Sékolène Gallienne - Frère, les groupes Power et Frère étant liés par une action de concert.

- Chaîne de contrôle au 31 août 2026

